

# The Kingdom of Aquitaine under the Carolingians

*by Emile Mabille*

(French Society of Antiquaries)

TOULOUSE, 1870

## Introduction

- I. Le Royaume d'Aquitaine (778-877)
- II. Saint Guillaume de Gellone
- III. Hildebrand, Comte d'Autun
- IV. Emenon, Comte de Poitiers
- V. Gérard, Comte d'Auvergne
- VI. Guillaume, frère de Gérard, Comte d'Auvergne
- VII. Oliba, Comte de Carcassonne
- VIII. Borrel, Comte d'Ausone
- IX. Suniaire II, Comte de Roussillon
- X. Chronologie des Comtes ou Ducs de Toulouse
- XI. Chronologie des Comtes d'Autun
- XII. Chronologie des Comtes de Poitou
- XIII. Chronologie des Comtes d'Auvergne
- XIV. Chronologie des Comtes de Carcassonne et de Razès
- XV. Comtes de Narbonne, de Nîmes, de Maguelonne, d'Agde et de Béziers
- XVI. Chronologie des Marquis de Gothie ou de Septimanie
- XVII. Chronologie des Comtes, puis Marquis, de Barcelone ou de la Marche d'Espagne
- XVIII. Chronologie des Comtes de Roussillon
- XIX. Chronologie des Comtes d'Ampurias

LE

# ROYAUME D'AQUITAINE

ET SES MARCHES

SOUS LES CARLOVINGIENS

PAR EMILE MABILLE

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

- I. LE ROYAUME D'AQUITAINE (778-877), SON ÉTENDUE ET SES DIVISIONS; LA MARCHÉ DE TOULOUSE; LA GOTHIE OU SEPTIMANIE ET LA MARCHÉ D'ESPAGNE. — II. SAINT GUILLAUME DE GELLONE, SON ORIGINE, SA FAMILLE. — III. HILDEBRAND, COMTE D'AUTUN; HISTOIRE DE SA FAMILLE. — IV. EMENON, COMTE DE POITIERS; SA FAMILLE. — V. GÉRARD, COMTE D'Auvergne, SES DESCENDANTS; LES RANULFE. — VI. GUILLAUME, FRÈRE DE GÉRARD, COMTE D'Auvergne; HISTOIRE DE SA FAMILLE. — VII. OLIBA, COMTE DE CARCASSONNE ET SES DESCENDANTS. — VIII. BORREL, COMTE D'AUSONE ET SA FAMILLE; ORIGINE DES ROIS D'ARAGON. — IX. SUNIAIRE II, COMTE DE ROUSSILLON, ET SES DESCENDANTS; COMTES DE ROUSSILLON, COMTES D'AMPURIAS. — X. CHRONOLOGIE DES COMTES OU DUCS DE TOULOUSE. — XI. CHRONOLOGIE DES COMTES D'AUTUN. — XII. CHRONOLOGIE DES COMTES DE POITIERS. — XIII. CHRONOLOGIE DES COMTES D'Auvergne. — XIV. CHRONOLOGIE DES COMTES DE CARCASSONNE ET DE RAZÈS. — XV. COMTES DE NARBONNE, DE NIMES, DE MAGUELONNÉ, D'AGDE ET DE BÉZIERS. — XVI. CHRONOLOGIE DES MARQUIS DE GOTHIE OU DE SEPTIMANIE. — XVII. CHRONOLOGIE DES COMTES, PUIS MARQUIS, DE BARCELONE OU DE LA MARCHÉ D'ESPAGNE. — XVIII. CHRONOLOGIE DES COMTES DE ROUSSILLON. — XIX. CHRONOLOGIE DES COMTES D'AMPURIAS.

---

TOULOUSE

ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 45, RUE DES TOURNEURS

# ROYAUME D'AQUITAINE ET SES MARCHES

## SOUS LES CARLOVINGIENS

---

Nous avons vu comment la charte d'Alaon avait surchargé l'histoire du huitième siècle de personnages apocryphes & d'événements imaginaires. Dom Vaissete, qui sur la foi de ce trop célèbre document, admettait que l'Aquitaine avait été érigée en fief par les rois mérovingiens & que depuis Charibert elle n'avait cessé d'être possédée à ce titre par la famille du duc Eudes, n'a vu pendant toute la période carlovingienne que la continuation du même ordre de choses. Il veut que le duché dont Toulouse était la capitale renfermât sous Charlemagne & Louis le Débonnaire l'Aquitaine tout entière, depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire. « Sous Charlemagne & Louis le Débonnaire, dit-il, les comtes de Toulouse étoient ducs ou gouverneurs généraux de tout le royaume d'Aquitaine, à l'exception de la Gascogne, qui avoit ses ducs particuliers, car les titres de ducs de Toulouse & de ducs d'Aquitaine étoient alors synonymes. » Plus tard, après la mort de Louis le Débonnaire, il prétend que ce duché fut divisé en deux : celui de Toulouse proprement dit, qui renfermait les provinces méridionales, & celui de Poitiers qui comprenait les provinces du nord. Aujourd'hui on sait combien les institutions germaniques ont été modifiées par l'avènement des Carlovingiens, & il est aisé de voir que ces divisions sont fantastiques & qu'elles ne reposent sur aucune base solide.

L'idée préconçue d'un duché de Toulouse, embrassant toute l'Aquitaine, a eu pour conséquence de forcer les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* à attribuer dès l'origine aux ducs de Toulouse une qualité & des prérogatives qu'ils n'ont jamais possédées. Elle les a entraînés aussi à comprendre dans la série de ces ducs des personnages

qui n'ont exercé aucune autorité sur ce pays.

Il faut toutefois le dire à leur décharge, c'est comme malgré eux que les savants bénédictins paraissent s'être engagés dans cette voie, & leur hésitation se trahit souvent par les expressions qu'ils employent : « Il y a lieu de croire, » — « il est toutefois assez vraisemblable, » — « il y a de fortes présomptions, » &c.

Une remarque faite par dom Vaissete, & qu'il a eu le tort de vouloir ériger en règle trop absolue, a été pour lui une autre source d'erreur. Il dit que, sous les règnes de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, les dignités de ducs & de comtes, quoique non héréditaires, étoient néanmoins presque toujours accordées par le prince aux enfants de ceux qui les avoient déjà occupées, ou à leur défaut à leurs plus proches parents; remarque qui peut être vraie, mais à la condition de n'en pas tirer trop de conséquences, & de tenir compte des nombreuses exceptions que constate l'histoire. C'est ce que n'a point fait dom Vaissete, qui, après avoir formulé ce qu'il croyait être une des lois de l'administration carlovingienne, s'est trouvé pour ainsi dire forcé, pour rester conséquent avec lui-même, de rattacher à la famille de S. Guillaume de Gellone la plupart des comtes qui, au neuvième siècle, ont gouverné l'Aquitaine & la Septimanie. Non-seulement pour lui les marquis de la Marche d'Espagne & les comtes nommés en Septimanie descendent de S. Guillaume, mais les comtes de Poitou & ceux d'Auvergne se rattachent à la même famille par un lien collatéral.

Le savant Bénédictin, par cette fiction, étoit parvenu à créer, pour l'époque carlovingienne, un système analogue à celui

qu'avait enfanté, pour la période mérovingienne, la Charte d'Alaon. L'Aquitaine du neuvième siècle se trouvait aux mains d'une même famille, comme celle du huitième siècle avait été le domaine des descendants de Caribert. On conçoit tout ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans un pareil système qui, ne reposant que sur des conjectures, ne peut être accepté par la critique moderne.

Il faut avouer du reste que dom Vaissete, en abordant l'étude de ces questions de généalogies & de succession des comtes, a eu à lutter contre des difficultés presque insurmontables. Il n'avait pas à sa disposition l'ensemble des textes que nous possédons aujourd'hui ; il a cru pouvoir accepter souvent les opinions de ceux de ses devanciers, dont la réputation parfaitement établie devait, à ce qu'il croyait du moins, le dispenser de recourir aux sources originales, & la critique historique n'avait pas atteint de son temps le degré de précision scientifique qu'elle a acquis de nos jours. L'historien faisait peu de différence entre les diverses sources, il mettait sur le même rang la légende de S. Genou & la Chronique d'Eginhard. Ne soyons donc pas étonnés de ce qu'il n'est pas toujours arrivé juste au but.

Peut-être trouvera-t-on que nous mettons trop d'insistance à signaler, chez les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, des erreurs qui ne sont après tout que des imperfections de détail, & qui n'affectent guère l'ensemble de leur œuvre. Si nous agissons ainsi, c'est parce que l'histoire du midi de la France antérieure au onzième siècle n'a été l'objet d'aucune étude nouvelle, après la publication de l'*Histoire de Languedoc*. La plupart des ouvrages d'érudition publiés depuis plus d'un siècle n'ont fait que reproduire celui des savants bénédictins. L'*Art de vérifier les dates*, quand il a voulu donner la chronologie des comtes d'Auvergne, de ceux du Poitou, & du Languedoc, s'est borné à le copier ; c'est d'après lui que dom Bouquet & ses continuateurs ont rédigé celles de leurs annotations qui se rapportent aux événements de l'Aquitaine. De leur recueil ces annotations sont passées dans celui de M. Pertz. Une nouvelle étude de ces ques-

tions, entreprise au point de vue d'une saine critique, peut donc avoir quelque intérêt ; quant à son utilité, elle est incontestable. Mais une semblable étude ne peut avoir de valeur que si elle est faite exclusivement d'après les sources originales, & à la condition de ne tenir compte des faits allégués par les auteurs précédents qu'autant qu'ils auront été comparés avec ces sources, & reconnus dignes de foi ; c'est la méthode que nous comptons employer. Nous ne nous dissimulons point les difficultés que nous devons rencontrer sur notre route, mais quand même nous ne les surmonterions pas toutes, nous croyons cependant que ce travail offrira des faits nouveaux, & que, sur quelques points, nous approcherons plus près de la vérité que n'ont pu le faire les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ; non pas que nous ayons la prétention de les surpasser en sagacité, mais parce que la critique moderne est un instrument très-perfectionné & qui par cela même doit conduire à de meilleurs résultats.

Pour introduire un peu de clarté dans un sujet si compliqué, nous exposerons d'abord en quelques lignes quelle était l'organisation politique de l'Aquitaine sous les carlovingiens & quelles ont été ses principales divisions. Nous tracerons ensuite la généalogie des familles qui ont joué un certain rôle dans les événements de ce pays, puis nous donnerons, pour chaque ville, la liste chronologique des comtes & des marquis qui les ont gouvernées.

## I

## LE ROYAUME D'AQUITAINE.

(778-877)

La véritable conquête de l'Aquitaine par les carlovingiens ne date que de 778, époque où Charlemagne, après son expédition d'Espagne, résolut, avant de retourner dans le nord, de donner à ce pays une organisation qui pût le garantir contre les révoltes continuelles de ses habitants & permettre aux institutions germaniques de s'implanter sur le sol d'une manière définitive. Il crut qu'en flattant les idées d'indépendance, qui

ont toujours fait le fond du caractère des Aquitains, il rallierait plus facilement ce peuple à sa domination. Pour atteindre ce but, il érigea l'Aquitaine en royaume avec un gouvernement particulier, & donna ce nouveau royaume à son jeune fils Louis, qu'il venait de faire baptiser au palais de Chasseneuil. Les Aquitains pouvaient supposer, grâce à cette adroite combinaison, qu'ils se gouverneraient eux-mêmes & qu'ils auraient une certaine autonomie. En réalité Charlemagne conservait le pouvoir, c'était lui qui administrait sous le nom de son fils. Il commença par confier toutes les fonctions du gouvernement qu'il instituait en Aquitaine à des hommes de race franque, il choisit pour régent un homme dans lequel il avait toute confiance, Arnoul. En 793, quand il dut lui trouver un successeur, ce fut Meginarius, homme sage & profond politique, qu'il investit de ces délicates fonctions.

Sous les mérovingiens, l'organisation germanique n'avait pu être appliquée en Aquitaine qu'en partie seulement, & d'une manière intermittente; elle reçut dès lors une assiette plus stable. Les domaines appartenant au fisc furent donnés en bénéfice à des leudes qui s'établirent dans le pays; des Francs furent nommés aux fonctions d'abbés, qui, dans les riches monastères, constituaient aussi d'importants bénéfices. Puis l'Aquitaine proprement dite, bornée par la Loire au nord, la Loire & les montagnes de l'Auvergne à l'est, la Garonne au sud-ouest, fut divisée en neuf commandements ou comtés, dont chacun fut confié à un homme brave & expérimenté, choisi parmi les principaux chefs francs. Ces comtes furent : en Poitou, Abbon; en Berry, Humbert, qui peu après fut remplacé par Sturmion; dans le Limousin, Roger; dans l'Auvergne proprement dite, Itier; en Velay, Bull; en Périgord, Wilbod ou Guibaud; dans l'Albigeois, Haimon; à Bordeaux, Seguin. La défense de la Marche de Toulouse fut confiée à Chorson<sup>1</sup>.

Quelques historiens<sup>2</sup> ne voyant pas figu-

rer dans cette liste dressée par l'auteur de la *Vie de Louis le Débonnaire* des villes comme Angoulême, Rodez & Cahors, qui avaient eu des comtes sous les mérovingiens & qui en ont eu au neuvième siècle, ont prétendu qu'elle était incomplète & que la division de l'Aquitaine faite par Charlemagne en 778 devait comprendre un plus grand nombre de comtés; qu'il était à présumer que l'Astronome ne nous avait transmis que les noms des comtes qui étaient parvenus à sa connaissance. Mais il ne peut en être ainsi; l'Astronome est trop bien instruit des choses qui regardent l'Aquitaine, pour ne nous avoir pas donné une liste complète; s'il n'a cité que neuf comtés, c'est que l'organisation du premier royaume d'Aquitaine n'en comportait pas davantage.

Quelques-unes de ces circonscriptions pouvaient, il est vrai, renfermer, à l'exemple de la Marche de Toulouse, plusieurs comtés proprement dits; mais y eut-il, dès 778, un comte à la tête de chacun de ces comtés particuliers, comme il y en eut un plus tard; & ce comte était-il placé sous l'autorité immédiate du comte principal, comme ceux de la Marche se trouvaient sous celle du marquis de Toulouse? c'est ce que nous ne saurions décider; ce qui paraît certain, c'est que l'Aquitaine fut alors divisée en neuf circonscriptions principales, dont la plus considérable était le duché ou Marche de Toulouse.

Ce duché était borné à l'ouest & au sud-ouest par les Gascons rendus tributaires, mais non encore soumis, & au sud-est par les Sarrasins d'Espagne, qui occupaient toutes les montagnes. C'était un gouvernement essentiellement militaire, qui renfermait huit comtés, savoir : ceux de Toulouse, de Carcassonne<sup>3</sup>, de Narbonne<sup>4</sup>, de Maguelonne<sup>5</sup>, d'Agde<sup>6</sup>, de Nîmes<sup>7</sup>, d'Elne

<sup>1</sup> Le premier comte carlovingien connu de Carcassonne s'appelait Dellon; il vivait vers l'an 800 environ & peut-être avant.

<sup>2</sup> Le plus ancien comte carlovingien de Narbonne est cité en 781; il s'appelait Milon.

<sup>3</sup> Amicus, comte de Maguelonne, est cité en 791.

<sup>4</sup> Leibold était comte d'Agde en 812.

<sup>5</sup> *Vita Hludovici Pii*, Pertz, t. 2, p. 608.

<sup>6</sup> Notamment Pierre de Marca, *Marca Hispanica*, p. 252.

<sup>7</sup> Un comte, nommé Raoul, fut institué à Nîmes par Pépin, en 759. On ignore les noms de ses successeurs.

& de Fezensac<sup>1</sup>. Nous ne faisons pas figurer Béziers dans cette liste, parce que nous croyons qu'Agde & Béziers faisaient partie du même comté, & qu'il n'y avait qu'un comte pour gouverner ces deux villes<sup>2</sup>. Ces comtés étaient administrés par des comtes; celui de Toulouse prenait le titre de duc ou de marquis.

Cette première organisation du royaume d'Aquitaine resta à peu près la même jusqu'en 806. Cependant la Marche de Toulouse avait subi, avant cette époque, d'importantes modifications : elle s'était augmentée des comtés d'Ausone, de Girone, d'Ampurias, d'Urgel, de Barcelone & de Besalu, dont les territoires conquis sur les Sarrasins lui furent annexés. Charlemagne, par le partage de ses États, qu'il fit à Thionville, en 806, entre ses enfants<sup>3</sup>, augmenta considérablement l'étendue du royaume d'Aquitaine, qui appartenait à son fils Louis. A l'Aquitaine proprement dite, s'étendant depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées & renfermant la Gascogne, la Septimanie & la Marche d'Espagne ou de Toulouse, furent ajoutés le Nivernais, l'Avalonnais, l'Auxois, le Châlonnais, le Mâconnais, le Lyonnais, la Savoie & la Provence, jusqu'aux Alpes & à la mer.

L'Aquitaine subit une modification plus importante encore, lorsque Louis le Débonnaire, en 817, associa son fils Lothaire à l'empire<sup>4</sup>. Par le partage qui suivit cet acte solennel, fait à Aix-la-Chapelle le trentième jour de juin, Pépin devait avoir l'Aquitaine

proprement dite, la Gascogne, toute la Marche de Toulouse & quatre comtés, savoir : Carcassonne, en Septimanie, Autun, Avallon & Nevers, en Bourgogne. L'empereur se réserva pour sa part, qui était aussi celle de Lothaire, la Provence & la Gothie ou Septimanie, à l'exception du comté de Carcassonne donné à Pépin. La Marche de Toulouse fut donc, en 817, séparée en deux parties, qui chacune eut son marquis particulier.

Par suite de cet accord, la Marche de Toulouse proprement dite se trouva réduite au territoire du Toulousain, à celui de Fezensac & au comté de Carcassonne. La Marche d'Espagne ou Gothie avait Barcelone ou Narbonne pour capitale. Outre les comtés placés au delà des monts, elle renfermait toute la Septimanie, à l'exception du comté de Carcassonne, & se trouvait composée des comtés de Narbonne, de Razès, de Maguelonne, d'Agde; de Nîmes, d'Elne ou de Roussillon, d'Ausone, de Girone, d'Ampurias, d'Urgel, de Barcelone & de Besalu.

Dans le partage fait en 830 par Louis le Débonnaire au détriment de Lothaire, partage qui n'eut pas d'effet, le royaume d'Aquitaine reçut une augmentation considérable au nord, par l'addition de vingt-huit *pagi* situés entre la Loire & la Seine; mais au sud rien ne fut changé aux limites de 817. La Gothie continua à n'en pas faire partie<sup>5</sup>.

Il n'en fut pas ainsi dans le partage définitif fait par l'empereur en 839, entre ses fils Lothaire & Charles<sup>6</sup>. La Septimanie, avec ses Marches, fit retour au royaume d'Aquitaine, qui était le lot de Charles. Mais cette disposition n'eut pas un effet immédiat, parce qu'après la mort de Louis le Débonnaire, arrivée en 840, Charles le Chauve ne fut pas immédiatement reconnu en Septimanie pour le souverain légitime, comme plusieurs chartes le constatent. Ce ne fut qu'en 843 que Lothaire & Charles, étant parvenus à s'entendre entre eux, firent un nouveau partage, en vertu duquel les li-

<sup>1</sup> L'Astronome, auteur de la *Vie de Louis le Débonnaire*, rapporte qu'en 801 Burgund, comte de Fezensac, mourut, « Burgundio comes Fedentiacus, » que Liutard fut nommé à sa place, & que les Gascons supportèrent difficilement ce changement. Le comitatus Fedentiacus est le comté de Fezensac. Depuis la ruine d'Eauze, le château de Fezensac, était, à ce qu'il paraît, devenu la capitale de l'*Elusaticus pagus*, que l'on trouve encore cité néanmoins sous ce dernier nom dans des chartes du huitième siècle. Le comté de Fezensac fut conquis sur les Gascons indépendants par Guillaume, en 791. Cette contrée fit alors partie de la Marche de Toulouse. (Pertz, t. 2, p. 612.)

<sup>2</sup> Voyez ci-après § xv, les comtes d'Agde.

<sup>3</sup> *Divisio imp.* anno 806, Pertz, *Leges*, t. 1, p. 193.

<sup>4</sup> *Ibid.* anno 817, Pertz, *Leges*, t. 1, p. 198.

<sup>5</sup> *Divisio imperii*, anno 830, Pertz, *Leges*, t. 1, p. 356.

<sup>6</sup> *Ibid.* anno 839, Pertz, *Leges*, t. 1, p. 434.

mites de l'Aquitaine furent encore remaniées. Le Vivarais & le diocèse d'Uzès furent retranchés de ce royaume, & ces provinces avec le Lyonnais & les pays limitrophes du Rhône échurent à Lothaire. A la mort de celui-ci, arrivée en 855, le Vivarais & le diocèse d'Uzès furent compris dans le royaume de Provence. Ces deux provinces rentrèrent en la possession de Charles le Chauve, en 870, en vertu du partage des États de Lothaire II fait alors entre ce prince & son frère Louis, roi de Germanie<sup>1</sup>.

Depuis l'année 843 jusqu'en 865, l'état politique de l'Aquitaine subit de nombreuses vicissitudes. Pépin II, que Louis le Débonnaire dans le partage de 839 avait privé de la succession paternelle, n'avait pas tardé, après la mort de cet empereur, à réclamer ses droits; il les soutint les armes à la main, & ses tentatives ayant été quelquefois couronnées de succès, Charles le Chauve lui rendit l'Aquitaine<sup>2</sup> en 845, par le traité de Fleuri-sur-Loire; mais par le même traité il en restreignit considérablement les limites. Les comtés d'Autun, de Mâcon, de Châlons, de Nevers, de Tonnerre, d'Auxerre & d'Avallon, c'est-à-dire toute la portion de la Bourgogne située entre la Seine & la Loire qui en avait autrefois fait partie, en furent distraits; il y manquait déjà le Vivarais & l'Uzège; Charles en retrancha encore les comtés de Poitiers, d'Angoulême & de Saintes, qu'il se réserva spécialement<sup>3</sup>.

Ce traité n'eut, par le fait, qu'une durée éphémère; Pépin n'ayant pas tardé à se brouiller de nouveau avec Charles le Chauve, fut dépossédé en 848 & rétabli plusieurs fois, en sorte que l'Aquitaine eut pour rois, de 848 à 850, Charles le Chauve; de 850 à 852, Pépin; de 852 à 853, Charles le Chauve; en 854, Louis, fils de Louis, roi de Germanie, & Pépin; en 855, Charles, fils de Charles le Chauve, qui fut ensuite deux fois remplacé par Pépin, & deux fois rétabli. Enfin, en 865, Pépin fut livré à Charles le Chauve, & peu de temps

après il mourut en prison. A partir de cette époque, le fils de Charles le Chauve régna sans compétiteur, mais il mourut peu après, le 29 septembre 866. Le royaume d'Aquitaine passa alors à Louis le Bègue, son frère, qui fut couronné roi en 867<sup>4</sup>.

Ces changements de prince ne purent s'effectuer sans apporter de nouvelles modifications aux limites de l'Aquitaine. En 855, lorsque ce royaume fut attribué au jeune Charles, le Poitou, l'Angoumois & la Saintonge n'en furent plus séparés comme après le traité de 845. On lui rendit aussi les comtés situés entre la Loire & la Seine, Autun, Nevers, Tonnerre, Auxerre, Avallon, Châlons & Mâcon, en un mot, tout ce qui en 853 formait les circoncriptions du onzième & du douzième *missaticum*<sup>5</sup>.

En 865, après la retraite définitive de Pépin, il y eut une réorganisation complète de la Septimanie ou Marche d'Espagne. Le comté de Razès en fut distrait & réuni au duché de Toulouse<sup>6</sup>. La Gothie fut alors divisée en deux parties<sup>7</sup>. La première continua à porter le nom de Gothie; elle se composa des comtés de Narbonne, d'Elne, d'Agde, de Maguelonne & de Nîmes. La seconde, à laquelle fut réservée plus particulièrement la qualification de Marche d'Espagne, renferma les comtés de Barcelone & d'Ampurias, d'Ausone, de Gironne, d'Urgel & de Besalu<sup>8</sup>.

Telles furent les différentes vicissitudes par lesquelles passa le royaume d'Aquitaine, depuis sa première organisation en 778 jusqu'à l'année 877, où par l'avènement de Louis le Bègue au trône de France, il se trouva définitivement réuni au reste de la monarchie.

<sup>1</sup> N. de Wailly, *Éléments de Paléographie*, t. 1, p. 349.

<sup>2</sup> Ce qui prouve que ces comtés furent retranchés de l'Aquitaine depuis 845 jusqu'en 855, c'est qu'ils forment deux des douze *missaticum* qui composaient le royaume de Charles en 853. Voyez Pertz, *Leges*, t. 1, p. 423.

<sup>3</sup> Hincmar, *Annal. Remens.* Pertz, t. 1, p. 493.

<sup>4</sup> *Ibid.* 467.

<sup>5</sup> La Marche d'Espagne ne renferma d'abord que ces six comtés; plus tard elle en comprit un plus grand nombre, par suite de la subdivision de plusieurs d'entre eux.

<sup>1</sup> *Divisio regni Hlotharii*, Pertz, *Leges*, t. 1, p. 517.

<sup>2</sup> *Annal. Bertin.* — *Recueil des Historiens de France*, t. 7, p. 63.

<sup>3</sup> *Ibid.* & *Ann. Treccens.* Pertz, t. 1, p. 441